



Avancement de grade à la Métropole de Lyon :

Mise en place d'un système élitiste

L'avancement de grade est la possibilité pour un agent titulaire d'évoluer au sein de son cadre d'emploi.

Ex : adjoint technique vers adjoint technique principal de 2ème classe, etc.

L'administration reconduit les critères de 2016 qui n'ont pas du tout donné satisfaction en le complexifiant.

Elle veut mettre en place un nouveau dispositif basé sur un système avec 4 rubriques permettant d'obtenir des points donnés essentiellement sur avis de la hiérarchie.

Sans un avis très favorable, un agent n'aura presque aucune possibilité d'évoluer au sein de notre collectivité ! L'administration définit l'avis très favorable ainsi : « manière de servir excellente ou au-delà des attentes ».

Ce système permettra à l'administration de favoriser ceux qui s'investiront beaucoup, voire trop (jusqu'à entraîner des risques psycho-sociaux).

Cette « politique d'avancement » proposée à la Métropole de Lyon, accentuée par un dispositif de priorisation des agents, légitime la toute-puissance de la hiérarchie, privilégie la volonté d'avoir des agents exceptionnels. Elle ne permettra pas de reconnaître le travail de tous ceux qui font fonctionner les services et qui répondre aux besoins de la population.

Pour la CFDT cette recherche de l'excellence n'est pas acceptable. La compétence et l'ancienneté doivent être mieux prises en compte et valorisées.

Vos élus **CFDT** ont exprimé leur désaccord et fait des propositions lors de 9 réunions de travail (appelées dialogue social par l'administration). Ils n'ont pas été entendus et aucune proposition n'a été retenue.

L'administration ne négocie pas, elle impose ses choix.

Pour ces raisons, la CFDT n'a pas siégé au Comité Technique du 19 mai où ce dossier était présenté.

Pour plus d'information consulter : cfdtmetropoledelyon.com ou contacter vos élus CFDT CAP.